

CAPIMED, le régime complémentaire de retraite par capitalisation de la CARMF, vous permet de bénéficier de l'expérience de ses professionnels de la gestion financière et d'une déductibilité fiscale de vos cotisations versées !

## CAPIMED (Loi Madelin)

**Les adhérents ont bénéficié en 2008  
d'un rendement financier net de**

**4,42 %\***

(taux technique garanti augmenté de la revalorisation de la valeur du point)

\* Rendement moyen situé entre 3,75 % pour les cotisations versées en 2006 au taux technique de 2 % et 4,77 % pour les cotisations versées avant 2003 au taux technique de 3 %. Pour les cotisations versées de 2003 à 2005, mais également en 2008 au taux technique de 2,50 %, le rendement financier net s'établit à 4,26 % et à 4,01 % pour les cotisations versées en 2007 au taux technique de 2,25 %.

Lors de l'adhésion, vous choisissez entre l'option A ou B en fonction de vos projets d'épargne, puis vous optez pour une classe de cotisation qui pourra être modifiée chaque année.

Il vous est possible de racheter les années écoulées entre l'affiliation à la CARMF et l'année de souscription à CAPIMED, au coût de la cotisation annuelle.

Trois possibilités pour régler vos cotisations :

- soit intégralement avant le 30 juin,
- soit en deux termes semestriels égaux (31 mars et 30 septembre),
- soit par prélèvements mensuels (à demander avant le 15 avril).

Toute cotisation annuelle, ou de rachat, payée hors délai donnera lieu à attribution d'un nombre de points calculé en fonction du prix d'acquisition du point établi pour l'année suivant celle du versement.

### FRAIS TRÈS RÉDUITS

- 2,5 % ➔ sur les versements
- 0 % ➔ sur les fonds gérés
- 2 % ➔ sur les rentes

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les cotisations CAPIMED sont fiscalement déductibles de vos cotisations (détail au verso).

### COTISATIONS 2009

	Option A	Option B
1	1 120 €	2 240 €
2	2 240 €	4 480 €
3	3 360 €	6 720 €
4	4 480 €	8 960 €
5	5 600 €	11 200 €
6	6 720 €	13 440 €
7	7 840 €	15 680 €
8	8 960 €	17 920 €
10	10 080 €	20 160 €
11	11 200 €	22 400 €

Je souhaite recevoir, **sans engagement de ma part**, le dossier d'adhésion au régime CAPIMED.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

### DEMANDE DE DOSSIER

(réservé aux médecins en exercice et aux conjoints collaborateurs en activité âgés de moins de 70 ans)

Numéro de cotisant CARMF

Date de naissance      
jour mois année

## RENTES

Le montant de votre rente correspondra au nombre de points acquis multiplié par la valeur de service du point. La valeur du point est fixée chaque année par le Conseil d'Administration en fonction des résultats du régime certifiés par un Commissaire aux Comptes, soit : 2,248 € en 2009 (+ 1,72 % par rapport à 2008). Vous pourrez choisir, avant votre prise de retraite, la réversion de votre rente à votre décès au profit de votre conjoint ou d'un autre bénéficiaire.

## DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

Les cotisations de retraite CAPIMED que vous versez dans le cadre de la loi Madelin sont déductibles de votre bénéfice imposable dans certaines limites :

si votre bénéfice imposable <sup>(1)</sup>  
est inférieur ou égal à 34 308 € <sup>(2)</sup> ⇒ **3 431 €**

si votre bénéfice imposable <sup>(1)</sup>  
est supérieur à 34 308 €

- ⇒ **10 %** du bénéfice imposable <sup>(1)</sup>  
dans la limite de 8 PSS <sup>(2)</sup>
- ⇒ **+ 15 %** de la fraction du bénéfice imposable,  
comprise entre 1 et 8 PSS <sup>(2)</sup>

soit **63 470 € maximum**  
moins abondement PERCO <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le bénéfice imposable s'entend avant déduction des cotisations ou primes versées dans le cadre de la Loi Madelin.

<sup>(2)</sup> Plafond de Sécurité sociale 2009 : 34 308 €.

<sup>(3)</sup> PERCO : Plan d'Épargne Retraite Collectif.

**Exemple** Pour un bénéfice imposable  
de **80 000 €**, la déductibilité s'élève à :  
**10 %** de 80 000 € + **15 %** de (80 000 € - 34 308 €)  
soit : 8 000 € + 6 854 € = **14 854 €**.

Les cotisations de retraite et de prévoyance obligatoires  
sont entièrement déductibles des revenus professionnels.

## PLACEMENTS

Le portefeuille de CAPIMED, investi en valeurs mobilières, doit satisfaire à l'obtention d'un taux minimum garanti ce qui conduit à privilégier les investissements sécurisants tels les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) à taux fixe ou indexées sur l'inflation (OATi). Ces positions ont été complétées par des obligations d'émetteurs privés, réparties sur des signatures de qualité, améliorant ainsi le taux de rendement global.

Pour bénéficier du potentiel des actions à moyen/long terme, la gestion a renforcé ses positions sur des OPCVM alternatifs et en obligations structurées, en complément des obligations convertibles ou échangeables en actions.

À fin 2008, le poste actions et parts d'OPCVM (2,93 % de l'actif) se caractérise par une bonne diversification sectorielle. Les obligations convertibles représentent globalement 11,36 % et la gestion alternative 4,41 % du portefeuille de CAPIMED.

Enfin, des liquidités en attente d'investissement sur opportunité de marché sont placées en SICAV et FCP monétaires.



### INFORMATIONS

Vous recevez chaque année  
un bulletin de situation de compte  
vous indiquant le montant de vos  
versements, le nombre de points acquis  
et la valeur de service du point  
pour l'année en cours.



<http://www.carmf.fr>

- Simulations de vos rentes.
- Rendement de votre épargne.
- Évaluation de votre économie d'impôt réalisée.

Com. juin 2009



CAISSE AUTONOME DE RETRAITE  
DES MÉDECINS DE FRANCE  
46 RUE SAINT-FERDINAND  
75841 PARIS CEDEX 17